

# INVENTAIRE DE LA PRECARITE

## des enseignant·es et chercheur·es dans l'enseignement supérieur et la recherche



*Désengagement de l'État, autonomie budgétaire des universités, financement de la recherche sur projet... Quelles conséquences pour les doctorant·es et les docteur·es sans poste ? Le Collectif des travailleur·es précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) fait l'inventaire de la précarité des enseignant·es et chercheur·es.*

Quelles étaient les conditions d'emploi et de travail des doctorant·es et des docteur·es sans poste en 2018 ? Quelles sont les conséquences de la précarité sur la qualité de vie et la santé des personnels ? Les résultats de cet inventaire sont alarmants.

**1021 réponses** ont été recueillies via internet entre le 9 janvier et le 15 juin 2018. L'annonce de ce questionnaire avait été diffusée sur des listes professionnelles et syndicales. Les réponses proviennent de toute la France. Elles concernent principalement les sciences humaines et sociales et, secondairement, le droit et les sciences naturelles. Chaque réponse correspond à un emploi occupé sur la période 2014-2018. Une même personne a pu signaler plusieurs emplois.

Le questionnaire comprenait 4 sections : caractéristiques de l'emploi, caractéristiques de l'employeur, conditions de travail et expériences de la précarité.

Les emplois signalés sont majoritairement des vacations d'enseignement (31 %), des contrats à durée déterminée (CDD) de recherche (27 %), des contrats doctoraux (16 %), des postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) (15 %) et des contrats d'enseignement qui ne sont plus encadrés au niveau national depuis la loi LRU de 2007 (7%).

Cet inventaire intervient dans un contexte de financement de la recherche par projet. Les principaux financeurs des contrats de recherche signalés sont l'Agence Nationale de la Recherche (29 %), l'Union Européenne (14 %), les établissements publics hors recherche (8 %), les universités, les ministères, les collectivités territoriales et les laboratoires de recherche (7 % chacun).

### Un accès difficile à l'emploi, même lorsqu'il est précaire

Pour près de la moitié des emplois signalés, l'offre d'emploi n'a pas fait l'objet d'une diffusion publique. Les personnes ont alors pris connaissance de l'offre par le « bouche à oreille » (35 %) ou en étant directement contactées par l'employeur (11 %).

L'accès à l'emploi est particulièrement difficile pour les docteur·es sans poste qui ne remplissent plus les critères d'âge maximum pour les contrats postdoctoraux. Ils/elles doivent aussi justifier d'un emploi principal pour accéder aux vacations d'enseignement (imposé par la loi dans la fonction publique). Par ailleurs de plus en plus d'établissements imposent le statut d'auto-entrepreneur en lieu et place d'un véritable contrat de travail.

### Des fiches de postes incomplètes voire absentes

Une fiche de poste doit mentionner la durée du contrat, sa date de début, la rémunération et les missions. Celle-ci est nécessaire à la bonne information des candidat·es sur l'emploi auquel ils et elles postulent. Or la moitié (46 %) des offres d'emploi recensées n'a pas fait l'objet d'une fiche de poste. Ce chiffre est particulièrement élevé pour les vacations d'enseignement (75 %) alors même que les missions confiées aux vacataires varient fortement d'une faculté à l'autre.

*L'offre d'emploi a-t-elle fait l'objet d'une fiche de poste ?*

	Oui	Non	NSP	Total
<b>Vacataire enseignement</b>	6,1	74,8	19,1	100,0
<b>Enseignant·e contractuel·le</b>	44,3	44,3	11,4	100,0
<b>Doctorant·e contractuel·le</b>	22,6	48,2	29,3	100,0
<b>Contractuel·le recherche</b>	57,0	30,0	13,0	100,0
<b>ATER</b>	70,9	17,9	11,3	100,0
<b>Vacation administrative</b>	50,0	42,9	7,1	100,0

Champ : les 1021 emplois signalés dans le cadre de l'inventaire.  
Source : Collectif des travailleur.es précaires de l'ESR, 2018.

## Un emploi, plusieurs contrats

Seule la moitié des emplois signalés (52 %) ont fait l'objet d'un seul contrat. Les autres ont soit fait l'objet d'aucun contrat (8 %) soit d'au moins deux CDD (40 %). La moyenne pour un emploi de contractuel·le de recherche est de signer deux CDD. Un quart des emplois de contractuel·le de recherche signalés ont fait l'objet de trois CDD.

*« Pour un postdoc de 12 mois, on m'a fait signer 4 contrats de 3 mois. »*

## Des salaires rabotés

Pour un même type de CDD, on observe de grandes disparités de rémunération d'un établissement à l'autre. S'agissant des contrats d'enseignant·e « LRU » (aussi appelés postes de « MCF contractuel·le »), les rémunérations pour les titulaires d'un doctorat varient de 820 à 1980 € pour 192 heures/an et de 1460 à 1980 € pour 384 heures/an. Concernant les contrats de recherche, la rémunération peut varier de 1500 à 2800 €.

Le rabotage de salaire touche aussi des contrats qui sont pourtant encadrés au niveau national. Les missions d'enseignement dans le cadre du contrat doctoral sont remplacées par des vacances, moins rémunératrices, n'ouvrant pas de droits au chômage et sans cotisation pour la retraite. Les postes d'ATER de 12 mois sont réduits

à 10, 8 ou 6 mois, ce qui réduit surtout le temps pour la recherche et les congés.

Il existe donc une marge de négociation du salaire et du temps de travail. Pour 14 % des contrats de recherche et 12 % des contrats d'enseignement le salaire a fait l'objet d'une négociation à la hausse avec l'employeur.

*« On m'a mis la pression quand j'ai essayé de négocier mon salaire. On m'a fait comprendre que si les conditions ne me convenaient pas, on trouverait facilement quelqu'un d'autre. »*

## Lutter pour être payé·e

La rémunération des vacataires d'enseignement nécessite de longs échanges avec des administrations elles-mêmes précarisées. Les vacataires apprennent parfois en cours de semestre qu'ils/elles ne remplissent pas les critères pour être payé·es. En l'absence de mensualisation, la paye est souvent perçue plusieurs mois après le travail effectué. Cela génère des problèmes lors de l'actualisation mensuelle des heures travaillées auprès du Pôle Emploi et peut bloquer le versement des allocations.

*« Les vacataires sont des bouche-trous. On me sollicite chaque année deux semaines avant le début du semestre pour assurer un nouveau cours. On me fait comprendre que je ne suis pas en position de refuser si je veux continuer à avoir des heures. »*

## La pression des titulaires

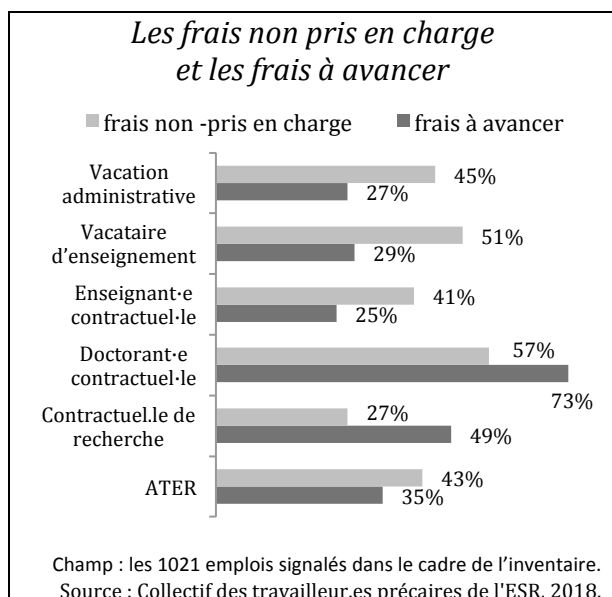
Les enseignant·es-chercheur·es titulaires se montrent parfois abusifs dans leurs pratiques d'encadrement des non-titulaires. Un quart des contractuel·les de recherche (24 %) et un tiers des vacataires d'enseignement (30 %) ont effectué durant leur mission des tâches qui n'étaient pas initialement prévues : heures supplémentaires non-rémunérées, surveillance d'examen, correction de copies, suivi de mémoires etc. Ces « extras » sont souvent présentés comme étant « bons pour le CV »,

alors qu'ils sont la condition d'un renouvellement de contrat.

« Je suis vacataire d'enseignement et, selon mes calculs, ma rémunération est de 3 euros de l'heure réellement travaillée. Les photocopies sont à mes frais. Cerise sur le gâteau : je dois surveiller un amphi d'examen sans rémunération supplémentaire. Curieux quand on est soi-disant payé à l'heure de présence ! »

## Mettre de l'argent de sa poche

Un contrat sur deux implique des avances de frais. Un contrat sur trois implique des frais non pris en charge : titres de transport, outils de travail, dépenses liées à l'activité de recherche, etc.



## Des infrastructures défaillantes

Souvent les enseignant-es et chercheur-es non-titulaires n'ont pas accès à des infrastructures pourtant essentielles au bon exercice de leurs missions : les codes et les badges pour accéder aux locaux et aux salles de cours, une adresse e-mail professionnelle, les cartes de bibliothèque et de cantine, un bureau pour travailler, un casier pour entreposer des copies, une photocopieuse pour préparer les supports de cours, un accès au parking ou aux installations sportives de l'établissement. À ces problèmes s'ajoutent les problèmes structurels de l'université : pannes de chauffage, insalubrité des locaux, pénurie de salles, matériel informatique défaillant...

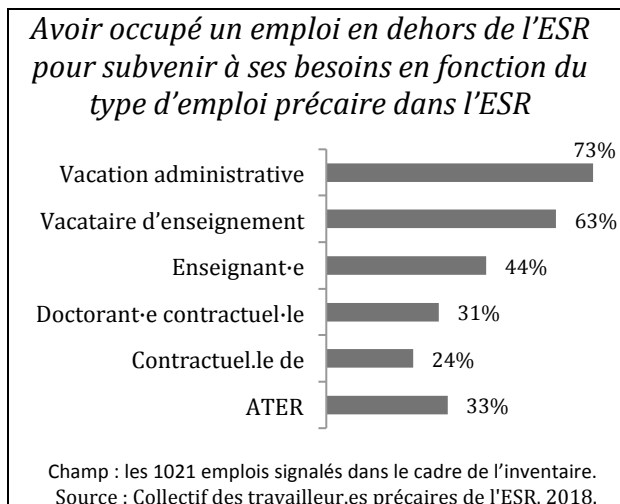
## L'élitisme ne protège pas de la précarité

La réduction des budgets de l'ESR ne suffit pas à expliquer la précarité. Les établissements les mieux dotés sont parfois ceux qui ont les pires pratiques en tant qu'employeurs. Plus de la moitié (53 %) des contrats conclus en tant qu'auto-entrepreneurs le sont au sein de « Grandes Écoles » de commerce ou d'ingénieur. Le non-respect des conditions de rémunération initialement annoncées y est aussi plus courant dans les Grandes Écoles : 18 % contre 13 % à l'université et 10 % dans les Établissements publics à caractère scientifiques et technologique (EPST) type CNRS ou Inserm.

« Après 10 ans en tant qu'enseignante de langue dans une grande école, je n'ai jamais signé de contrat ni reçu de bulletin de paye ; je suis obligée de maintenir un statut d'auto-entrepreneuse ; et je suis payée avec 2 mois de retard par rapport au travail effectué. »

## Cumuler les emplois précaires

Les enseignant-es et chercheur-es non-titulaires complètent souvent leur emploi dans l'ESR par d'autres emplois précaires dans d'autres secteurs, comme les associations, les institutions culturelles (gardien-ne de musée), l'éducation nationale (assistant-e d'éducation), les entreprises (manutention, nettoyage) ou l'auto-entreprise (cours particuliers, travail du sexe).



## Une vie en surmenage

Ces conditions d'emploi et de travail affectent la qualité de vie des personnels :

- Déménagements fréquents
- Temps de transport importants
- Manque de temps pour soi et pour ses proches
- Absence de protection sociale (ex : les vacances n'ouvrent pas de droit au chômage et à la retraite)
- Instabilité, énervement, découragement

« Le surmenage est encouragé, c'est une règle tacite. On te dit de ne pas compter tes heures. Cela m'a mené à un épuisement physique et psychologique proche du burn-out, dès ma deuxième année de thèse. »

## Souffrir de problèmes de santé

En lien avec ces situations, les problèmes de santé les plus fréquemment cités sont :

- Anxiété, fatigue chronique
- Baisse de l'estime de soi
- Détresse, solitude
- Vertiges, baisses de tension
- Dépendances (tabac, alcool, médicaments)
- Maux de dos (blocages, contractures, lumbagos, névralgies)
- Burn-out

« La précarité use mentalement et physiquement. Une partie de l'esprit est en permanence préoccupée par le devenir professionnel. »

## S'endetter auprès de ses proches

La précarité conduit enfin à l'endettement. 46 % des répondant·es ont emprunté de l'argent au cours des quatre dernières années. Parmi elles et eux, 86 % ont emprunté de l'argent à des membres de leur famille (conjoint·es, parents, grands-parents, sœurs, frères, etc.), 16 % à la banque et 2 % à des services sociaux (fonds d'urgence des établissements, assurance maladie, assistance sociale).

« J'en ai marre d'être une petite junior à vie, à trente ans passés et après dix ans d'études ! »

## Que faire contre la précarité ?

Nous interpellons la Ministre de l'ESR, les présidences d'établissement et les collègues enseignant·es et chercheur·es titulaires sur la base de la plateforme de revendications que nous avons adoptée le 29 mai 2016 lors de nos premières Rencontres Nationales :

1. **Titularisation** de tous les personnels travaillant sur des fonctions pérennes.
2. Création massive et financement public de **contrats doctoraux** et de **postes** d'enseignant·e-chercheur·e titulaires.
3. **Audit** public sur l'état de la précarité dans l'ESR.
4. **Mensualisation** du paiement des vacances et respect du droit du travail.
5. **Fin du travail gratuit** et rémunération de tout travail effectué dans l'ESR.
6. **Exonération des frais d'inscription** pour tou·tes les doctorant·es en tant que travailleur·es de l'université.
7. **Transparence** dans l'attribution des postes et des financements.
8. Allongement de la durée de rattachement des **docteur·es sans poste à leur laboratoire**, avec accès aux locaux et aux financements au même titre que les titulaires.
9. **Abrogation des critères de nationalité** dans l'accès aux études, aux financements et aux postes.
10. Plan national de **lutte contre les discriminations** sexistes et racistes dans l'ESR.

<http://precairesesr.fr>  
[inventaire@precairesesr.fr](mailto:inventaire@precairesesr.fr)